



SALAIRS PERIODIQUES

PARISIENS (SEPM, EX SPPMO) ET NOUVEAUX ADHERENTS SEPM

augmentation : + 1% le 1^{er} octobre 2013

Tous les salaires sont exprimés en BRUT

Valeur du point : **cat. A** : 16,3240 € - **cat. B/C** : 14,4700 €

Fonctions	Coef.	Cat. A	Cat. B/C
Rédacteur en chef	185	3 019,94 €	2 676,95 €
Rédacteur en chef adjoint	160	2 611,84 €	2 315,20 €
Secrétaire général de rédaction	140	2 285,36 €	2 025,80 €
Rédacteur unique	133	2 171,09 €	1 924,51 €
Premier secrétaire de rédaction	133	2 171,09 €	1 924,51 €
Secrétaire de rédaction unique	133	2 171,09 €	1 924,51 €
Premier rédacteur graphiste	133	2 171,09 €	1 924,51 €
Chef de rubrique	133	2 171,09 €	1 924,51 €
Secrétaire de rédaction	110	1 795,64 €	1 591,70 €
Rédacteur graphiste	110	1 795,64 €	1 591,70 €
ReporterRewriter	110	1 795,64 €	1 591,70 €
Reporter dessinateur	110	1 795,64 €	1 591,70 €
Reporter photographe	110	1 795,64 €	1 591,70 €
Rédacteur spécialisé	108	1 762,99 €	1 562,76 €
Rédacteur	100	1 632,40 €	1 447,00 €
<i>Stagiaires du 1^{er} au 24^e mois</i>	97	1 583,43 €	1 430,22 €

(*) Le diplômé d'une école agréée n'a qu'un an de stage à effectuer

- Indemnité d'appareil photo : 63,88 €
 - ▶ **Catégorie A** : périodique traitant indifféremment de tous sujets d'actualité, de grande information et de politique et visant l'ensemble du grand public.
 - ▶ **Catégorie B** : périodique s'adressant également au grand public, mais ayant une spécialisation rédactionnelle dominante et permanente. Exemples non limitatifs et sauf exception : les sportifs, littéraires, artistiques, de spectacles, de radio, de mode, d'enfants et agricoles.
 - ▶ **Catégorie C** : périodique et revue spécialisés s'adressant à un grand public moins et particulièrement à des techniciens. Exemples non limitatifs et sauf exception : les périodiques juridiques, médicaux, scientifiques, pédagogiques, culturels, administratifs, techniques et professionnels.

le 1^{er} octobre 2013